

L'eau brute du canal du Bas Rhône

L'accès à l'eau d'irrigation du Bas-Rhône est possible dans notre région du Languedoc depuis les années 1960. Destinée dans un premier temps à l'activité agricole, l'eau brute arrive aussi dans certains quartiers du village. Dotée depuis deux ans de la compétence « Eau brute », la Communauté d'Agglomération de Montpellier développe une politique de gestion des réseaux pour transporter l'eau brute (non potable) dans les 31 communes de la communauté d'Agglomération.

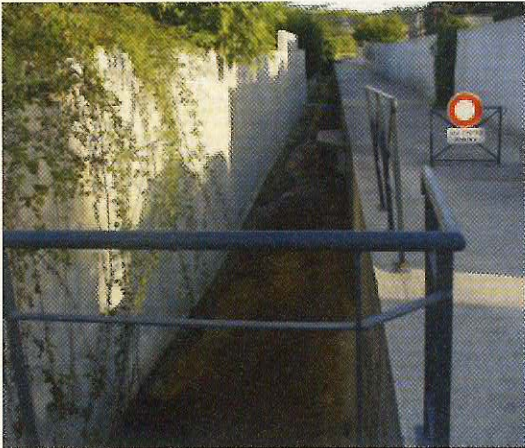
L'eau brute permet de nombreux usages potentiels : irrigation des terres agricoles, arrosage des jardins et espaces verts, eau industrielle, défense incendie, soutien des débits d'étiage des cours d'eau...

Montpellier Agglomération peut ainsi proposer **une véritable culture de l'économie de l'eau** avec des solutions adaptées aux particuliers ainsi qu'aux industriels et aux agriculteurs.

Étant l'une des premières communautés d'agglomération à se doter de cette compétence, Montpellier Agglomération inscrit ainsi sa stratégie « Eau » dans le cadre d'une politique intégrée incluant la **préservation** de la ressource, le **traitement** avant restitution au milieu naturel et la **protection** contre les inondations.

L'eau courante dans les rivières

Saint Geniès a aussi ses cours d'eau : la Viredonne et les Dardaillon



Les habitants des Cagnettes connaissent bien les débordements de la Viredonne ! A la saison des pluies, elle peut se transformer en torrent impétueux prenant naissance au nord de notre commune, passant à la cave coopérative et continuant son écoulement vers les Cagnettes. De là, elle se dirige vers la route de Lunel, puis passe sous l'autoroute et va quelques kilomètres plus loin dans la plaine se jeter dans l'étang de l'Or. Lors de gros orages ou d'intenses précipitations, l'eau a envahi à plusieurs reprises certains quartiers bas des Cagnettes. **Pour lutter contre les risques d'inondation**, depuis une dizaine d'années, la municipalité a construit sur le territoire communal **des ouvrages de ralentissement des eaux pluviales et plusieurs bassins de rétention et d'élargissement du lit**.

Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Or (Symbo) travaille à la restauration de ces cours d'eau



<http://www.etang-de-l-or.com/viredonne-dardaillon.htm>

En concertation avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Terres de l'Etang de l'Or (SIATEO), le SYMBO dont la commune de Saint Geniès est membre, a lancé une étude préalable à des travaux de restauration de deux cours d'eau du bassin versant de l'Or : la Viredonne et le Dardaillon.

La nouvelle loi sur l'eau transposant la Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000 introduit une obligation de résultats pour l'action publique dans des délais très courts :

Le bon état écologique et chimique des milieux aquatiques doit être atteint en 2015, sauf dérogation justifiée par des facteurs techniques, économiques ou naturels repoussant l'échéance en 2021.

En cours de finalisation, les premiers résultats de l'étude ont été déjà présentés par le Symbo aux communes. Divers projets de travaux de régulation du lit de ces rivières sont nécessaires. Parmi les enjeux cités : **l'amélioration de la qualité de l'eau, le rétablissement de la morphologie du cours d'eau, la restauration de la fonction biologique et de la qualité paysagère, la réhabilitation des usages récréatifs, l'information et la sensibilisation des populations.**